



## COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES.

### PROCES VERBAL N° 2

Réunion plénière du : mardi 24 septembre 2019

A : 9h30.

Lieu : L.F.N. LISIEUX

**Présent(s):** MM. Pierre MORICEAU, Mr Jean Claude CHAPILLON Christian LEFEBVRE, Raymond LAUGEROTTE, Gérard GAUTIER, Eric ANDEOLE ; Maurice ROUELLE. Alain COLOMBIER  
Mme Sylvie MARCHAIS et Manon ROUSSEL, services administratifs de LISIEUX, secrétaires de la CRTIS NORMANDIE.

Jean BOQUET Commission des compétitions.

**Membre(s) excusé(s) :** Alain FLAMENT Commission des compétitions, Roger PIQUET

**Membre(s) absent(s):** néants.

\*\*\*\*\*

### **RECOURS**

Les décisions ci-après de la Commission Régionale des Terrains sont susceptibles de recours auprès de la Commission Régionale d'Appel dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur première notification sous l'une des formes prescrites à l'article 190 des Règlements Généraux de la Ligue de Football de Normandie.

### **ADOPTION DU PROCES VERBAL :**

La Commission procède à l'adoption du procès-verbal de la réunion plénière N° 11 et 12 Du 18/06/2019. Pas d'observation, le procès-verbal est adopté.

Les décisions ci-après de la Commission Régionale des Terrains sont susceptibles de recours auprès de la Commission Régionale d'Appel dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur première notification sous l'une des formes prescrites à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N

\*\*\*\*\*

**Félicitations** : néant

**Condoléances** : néant

### **1. Courriers reçus ou expédiés de la FFF.**

- Le 3/7/19 courrier de la FFF pour OISSEL de fournir un terrain de niveau 3 avec éclairage E3 pour la nouvelle saison avant le 12/07/19.
- 11/07/19 reçu planning des validations terrains de la CFTIS.
- 9/9/19 Demande de madame Julie GUIBERT pour la mise à jour des coordonnées de tous les membres de la CRTIS et la CDTIS.
- 11/9/19 reçu l'accord avis préalable favorable de la FFF pour le terrain de OISSEL NNI 764840101

## **2. Courriers recus ou expédiés de la L.F.N.**

- 24-6-19 Planification des matchs : éclairage EPOUVILLE classé le 24-9-19.
- FECAMP : éclairage non classé. EU : éclairage non classé PAVILLY la ligne de vie pour accéder aux mâts : soit contrôlée et classement à faire ensuite. CLEON pas de nocturne possible.
- PV N° 11 du 18 juin 2019 classement des terrains.
- 11/9/19 courrier envoyé à la mairie HAVRE : rappel classement de l'éclairage à faire pour le stade OCEANE.
- 25/06/19 Courrier de la mairie D'ALIZAY nous informant le changement du nom du complexe sportif.
- Le 8/7/19 avis préalable favorable pour le terrain et club house. Grand Couronne.
- 25/6/19 avis préalable donné pour terrain de GRANVILLE avec avis favorable le 2/7/19 (en attente des plans rectifiés).
- 4-7-19 de VAUDRY reçu de la mairie lettre concernant leur terrain NNI 147620601 de niveau 6 au lieu du niv 5 .deuxième année d'infraction
- 5/07/19 Lettre de GRAND COURONNE pour travaux sur leur terrain jusqu'à fin octobre en attente du nom du stade de replis.
- Avis préalable envoyé le 8/6/2019 à Mr LAUGEROTTE pour le stade chêne à LEU GRAND QUEVILLY **avec observations (en attente coupe type sur banc de touche à modifier suivant remarque).**
- 10/07/19 reçu plans d'éclairage terrain Marcel BILLARD avis préalable favorable délivré par la FFF le 1 août pour un éclairage E3.
- 10/07/19 reçu plans du terrain niv 5 Auguste DELAUNE NNI 7863190101 Grand Couronne : avis préalable favorable.
- 15-7/19 Engagement de GAINNEVILLE sur le terrain de SAINT LAURENT de BREVEDENT terrain remis en état pour le 15 septembre 2019 en attente de classement dérogation de trois mois
- 15/7/19 reçu de la ligue les groupes des championnats seniors saison 2019-2020.
- 16/07/19 reçu de la Mairie de Villers Bocage Plans des vestiaires existants pour classement du terrain 102.
- 31/7/19 reçu plans modifiés du terrain de VILLERS BOCAGE suivant observations du 5/7/19.
- 1/08/19 demande du club SOTTEVILLE CHEMINOT pour jouer en nocturne.
- 5/9/19 Tests in situ reçu pour le terrain d'YVETOT avec un avis favorable.
- 21/09/19 reçu lettre sur l'observation du classement du terrain synthétique stade Jacques gambade au Petit QUEVILLY terrain de NIVEAU 5SYE.
- la sécurité entre joueurs et spectateurs est à la charge du club recevant ; en cas d'incident le club recevant devra avoir prévu la sécurité le long de la liaison entre vestiaires et terrain.

## **3. Courriers de l'EURE 27 :**

- Reçus tests labo in-situ pour le terrain synthétique du stade de Conches, résultats positifs

## **4. Courriers du CALVADOS 14 :**

28/08/2019 lettre de la Mairie de VILLERS BOCAGE confirmant avoir pris en compte toutes les remarques sur les plans fournis des terrains.

13/9/19 reçu l'AOP pour le stade CEDOLIN pour la ville de DOUVE la DELIVRANCE avec 190 places en tribune.

## **5. Courriers de la SEINE MARITIME 76 :**

- 2/9/19 lettre de la mairie D'YVETOT pour demande de dérogation de leur terrain
- Lettre de la mairie de OISSEL pour avis préalable des deux terrains synthétique et éclairage pour le niveau E3 ET E5.
- 30/8/19 lettre de la mairie de CAILLY pour construction d'un terrain soccer foot 5. Avis préalable à fournir à la mairie.
- 10/09/19 Dérogation terrain d'YVETOT en attente du classement DU 24/09/19.

- Lettre de la mairie de PAVILLY nous informant que le terrain rue VADET est à retirer des classements

## **6. Courriers de l'ORNE 61 :**

## **7. Courriers de la MANCHE 50 :**

- 6/9/19 lettre de la mairie de CANISY pour une dérogation du terrain et éclairage : accordée
- 29/8/19 demande d'avis préalable pour le terrain G. FATOME à TOURLAVILLE.
- 2/9/19 reçu plans vestiaires de CANISY et vestiaires du gymnase.
- Le 3/9/19 demande d'avis préalable pour un nouveau terrain à GRANVILLE / AVIS fourni avec remarques en attente des plans à corriger

## **8. Classement et confirmation de classement des terrains du 26-06-2019**

- Stade municipal Robert Charron HARCOURT – NNI 273110101 de classement niveau 5
- Stade municipal de la Forêt Max Fournier 1 PONT DE L'ARCHE NNI 274690201 classement niveau 5
- Stade municipal de la Forêt Max Fournier 2 – PONT DE L'ARCHE NNI 274690202 classement niveau foot à 11
- Stade municipal Saint Onuphre – BIVILLE LA BAINARDE NNI 760960102 classement niveau Foot à 8
- Stade municipal – GUEURES NNI 763340102 classement niveau Foot à 5
- Stade municipal PISSY POVILLE - NNI 765030101I classement niveau Foot à 11
- Stade municipal Louis Meunier VILLERS ECALLES – NNI 767430102classement niveau Foot à 8
- Stade municipal Gérard Hérouard FONTAINE LA MALLET– NNI 762700101 classement niveau 5
- Stade municipal GUEURES - NNI 763340101 Class. Classement niveau 5.
- Stade municipal André Robert OCTEVILLE SUR MER – NNI 764810101 Classement niveau 5
- Stade municipal Maurice Simon SAHURS – NNI 765500101 classement niveau 5.
- Stade municipal Célestin Dubois SAINT ETIENNE DU ROUVRAY – NNI 765750401 - classement niveau 5.
- Stade municipal Youri Gagarine SAINT ETIENNE DU ROUVRAY– NNI 765750201 classement niveau 5
- Stade municipal Saint Onuphre BIVILLE LA BAINARDE – NNI 760960101 Classement niveau 5.
- Stade municipal du Ramponneau FECAMP – NNI 762590401 Classement niveau 6
- Stade municipal des Sapins MANNEVILLE LA GOUPIL– NNI 764080101 classement niveau 6.-
- Stade municipal Louis Meunier VILLERS ECALLE – NNI 767430101 classement niveau 5
- Stade municipal Pierre LEFRANCOIS LE GRAND QUEVILLY– NNI 763220601 classement. niveau 4 sye.
- Stade VENOIX 3 - NNI 141180603- à CAEN classé au niveau 4 jusqu'au 7/7/2025

## **DEROGATION.**

Pour changement de terrain de AS PITRES à cause de travaux sur leur terrain pour la saison 2021/2020.

Stade de VAUDRY TRUTTEMER NIV 6 TERRAIN 100X60. Vestiaires 15 et 16m2 et arbitre 9m2

Dérogation deuxième année.

29/8/19 Stade Saint Laurent de BREDEVENT de GAINNEVILLE dérogation pour mise à niveau du terrain

**NOTE : LES DOSSIERS FAFA** Sécurisation doivent être accompagnés d'un plan avec les côtes de positionnement main courante, bancs de touche etc...

**NOTA :** pour le renouvellement d'un classement au niveau 5 les vestiaires devront avoir 20m2 minimum hors douche et sanitaire.

### **9- FAFA :**

**Note de Mr RAVIARD sur les dossiers FAFA à remplir par tous les présidents de district.**

**Prochaine réunion de la CRTIS pour classement terrains : le 19 novembre 2019.**

Aucune question n'étant formulée la réunion s'est terminée à 16 heures 30.

**Le Président de la Commission de la CRTIS**

Monsieur Pierre MORICEAU



**Le Secrétaire de la CRTIS**

Monsieur Christian LEFEBVRE

